



Il était une Foy

Janvier 2016 N°31

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Bonjour à tous,

Enfin nous changeons d'année !

J'espère de tous mes vœux que la

barbarie qui a touché notre pays et le monde puisse disparaître à jamais.

2015 a apporté à chacun d'entre nous son lot de bonheur et de malheur ;

mais cette année nous aura tous choqués par les tragédies nationales et internationales qui se sont déroulées. Les cicatrices de tels drames

mettront du temps à se refermer.

Nous sommes, dans notre campagne, un peu protégés et privilégiés.

Nous devons malgré tout nous rendre compte de notre chance et consolider toujours et encore le « vivre ensemble ».

Nous devons régulièrement nous appuyer sur nos valeurs républicaines : liberté, égalité, fraternité et aussi laïcité. C'est déjà

autour de nous que nous pouvons construire une vie plus solidaire.

Prenons un peu de temps en ce début d'année pour laisser de côté nos réflexes individualistes. Oublions nos préoccupations d'en « avoir toujours plus ».

Préférons le partage et la solidarité. Rassemblons-nous davantage. Investissons nous dans les nombreuses associations de la commune. Soyons acteurs de notre bonheur. Soyons attentifs à nos proches et à notre environnement. Soyons fiers de vivre dans notre pays et notre village.

Je vous présente au nom de l'ensemble des élus et agents tous nos vœux de santé, bonheur... pour vous et vos familles. Je souhaite que nous puissions nous retrouver nombreux lors des événements qui jalonnent la vie de notre village cette année.

Un grand merci à tous ceux qui s'investissent pour la collectivité.

A très bientôt.

Votre Maire,
François Vives

Les agents de Sainte-Foy vous souhaitent une très bonne année 2016 !



Vous les croisez tous les jours dans le village, à la mairie, aux écoles mais les connaissez vous ? Au travers de ces photos, nous vous présentons les agents de la commune. Certains l'auront remarqué : il manque Richard sur la photo du Service technique !

Adhésion au CNAS

Pour les agents de la commune

Par délibération du 24 novembre 2015, le Conseil Municipal a choisi d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2016 pour l'ensemble de ses agents. Par cette adhésion, les actions sociales au bénéfice des agents seront significativement améliorées. Fort de plus de 20 000 adhérents et quelques 672 000 bénéficiaires, le CNAS figure parmi les plus

grands comités d'entreprises de France. Il propose un large éventail de prestations notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs. Il vient également en aide aux agents faisant face à des situations difficiles. Les agents communaux auront ainsi des prestations sociales harmonisées avec celles de leurs collègues de la Communauté de Communes du Savès qui adhère au CNAS.

Dans votre journal de janvier...

Cuisine partagée > Page 3

Une année gourmande

Travaux > Page 6

Extension école maternelle

Protégez-vous > Page 4

Plan grand froid activé

AFPEL > Page 7

L'union fait la force

Région, canton, commune...

Essayons d'y voir plus clair !

Notre territoire et son « découpage » doivent être vus à différentes échelles si on veut essayer d'en comprendre le fonctionnement !...

Si l'État est le premier niveau et le plus étendu, la commune est le niveau le plus proche des administrés et le plus petit. En France, entre ces deux « entités » le territoire, se divise en régions, départements et cantons qui sont des divisions institutionnelles.

Et de la même manière que notre territoire national est en interaction constante avec les autres états de l'Europe et du monde, ses différents découpages sont eux aussi en interaction.

Comment fonctionnons-nous ?

La commune, plus petite unité territoriale institutionnelle.

Les communautés de communes pour élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural. Ce ne sont pas des collectivités territoriales mais un espace de solidarité.

Les pays, espaces non institutionnels dont le but est de réunir des élus et des acteurs économiques à titre consultatif sur des projets locaux (pour Sainte-Foy, c'est le Pays Sud Toulousain)

Le département, division du



territoire dans laquelle l'état est représenté par un préfet de département.

Le canton, subdivision du département.

La région : Structure la plus récente de l'administration locale française, la région est une collectivité territoriale.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe d'août 2015) confie de nouvelles compétences aux régions et les redéfinit clai-

rement. Les compétences des conseils régionaux concernent le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports. De nouvelles responsabilités pour le pilotage de plusieurs schémas d'aménagement, qui sont désormais obligatoires, sont maintenant confiées aux régions. Les régions deviennent aussi autorités de gestion des fonds européens.

La Région, le Pays Sud Toulousain, la commune...

Quel est le lien ? Le Projet de territoire

Le Pays Sud Toulousain n'est pas un échelon de plus dans le paysage démocratique. C'est un syndicat rassemblant les représentants de 7 communautés de communes, eux-mêmes élus lors des dernières élections municipales. Il représente une population avoisinant les 92 000 habitants

Le Pays Sud Toulousain est un outil pour travailler ensemble sur des sujets définis ensemble. Cette assemblée permet la déclinaison des actions menées par la Région.

Le Pays pour fonctionner, s'est doté de 10 agents qui assurent les diverses fonctions en lien avec ses actions. Ainsi courant 2015, les élus et les agents ont mis en forme deux documents majeurs :

Le Contrat Régional Unique (CRU) qui définit le territoire et les axes que le pays souhaite développer avec la Région (document disponible sur le site www.payssudtoulousain.fr). Il fait émerger 4 enjeux territoriaux : les dynamiques économiques, les mobilités, la qualité

de vie, la transition énergétique et écologique.

Le Projet de Territoire qui décrit les axes que les élus du territoire ont décidé ensemble de développer. Ce document donne un cadre aux actions envisagées et des moyens de suivis et d'évaluation pour voir l'évolution de la vie du territoire. L'enjeu du Projet de Territoire est de renforcer et de pérenniser l'attractivité du Territoire autour de deux orientations : « Agir pour la croissance et l'emploi » et « La qualité de vie facteur d'attractivité ». Le contenu du projet reprend des actions déjà abordées par les communautés de communes et les communes. Il a le mérite de faire partager un panel d'idées dans lequel les communes peuvent inscrire leurs actions ou en développer de nouvelles.



Des exemples plus concrets :

Le pays fournit aussi à tous les habitants des aides pour développer des projets dans le domaine des économies d'énergie avec la permanence mensuelle tenue par un conseiller de l'Espace infos énergie à Rieumes et de l'annuaire des artisans engagés dans cette démarche.

Le pays a élaboré le SCOT qui s'impose aux PLU, il donne son avis sur les révisions des PLU et quatre agents assurent le contrôle des permis de construire depuis juillet 2015.

Numéros

La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945

Tél. : 05 61 91 73 09

Fax : 05 67 80 68 51

Astreinte soir et WE :

06 37 64 56 23

Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Site : www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au mercredi 14h-18h Jeudi 8h30-12h et 14h-18h Vendredi 8h30-12h et 14h-17h Samedi 8h30-12h

Ecole maternelle :

Tél. : 05 61 91 97 89

Ecole élémentaire :

Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire :

Tél. : 05 62 23 83 35

ALAE : Tél. : 05 61 91 44 14

Ludothèque :

Tél. : 05 61 91 73 09

Location de salles :

Tél. : 05 61 91 73 09

CCSavès 31

La coopération indispensable de la réforme territoriale

Le grand chantier de la nouvelle organisation de la République a fait de l'intercommunalité un maillon indispensable au fonctionnement des communes. La Communauté de Communes du Savès 31 (CCSavès 31) jouera donc un rôle majeur dans la modernisation de nos institutions

La mutualisation des services : « On y travaille »

Comment partager et échanger pour optimiser et rentabiliser ? C'est la question à laquelle les élus de la Communauté de communes du Savès et les Directeurs Généraux des Services des communes membres doivent répondre et mettre en pratique avant 2020.

Depuis plusieurs années, nous expliquons que, grâce à notre appartenance à une intercommunalité, de beaux projets d'investissements peuvent être réalisés. C'est ainsi qu'une crèche a pu être construite en 2011 et que dernièrement, nous annonçons le projet d'un terrain de grand jeu complémentaire pour 2016.

Mais l'intercommunalité c'est aussi mettre en commun des moyens et des services. Il semble évident

qu'une commune comme la nôtre ne pouvait pas assurer seule le ramassage des ordures ménagères en respectant toutes les règles qui s'y rattachent. Le bon sens nous a donc conduits à faire ensemble et il faut continuer sur cette lancée.

Ce principe a d'ailleurs été affirmé au travers d'une loi : la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui introduit l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Ce schéma de mutualisation 2015-2020 doit nous permettre d'améliorer les services et d'en réduire les coûts, il guidera les élus tout au long du mandat.

Fusionnera ou fusionnera pas ?

Les projets de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) présentés par

les préfets réduisent de près de la moitié le nombre des intercommunalités sur le territoire national. La procédure de fusion est en marche pour rationaliser la coopération intercommunale. Comme nous l'avions évoqué lors du précédent bulletin municipal, nous vous tenons informés sur l'éventuel regroupement d'intercommunalités.

Nous avons à répondre par délibération à la question du préfet sur sa proposition de fusion de la Communauté de Communes du Savès avec la Communauté de Communes Rurales des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle (CCRCSA) regroupant les communes de Bonrepos-sur-Aussonnelle, Bragayrac, Empeaux, Sabonnères, Saiguède et Saint-Thomas. Nous sommes en proximité géo-

graphique avec ces communes. Nous avons des échanges historiques, culturels, sportifs, associatifs et économiques avec ces communes. Les tailles de ces 6 communes sont comparables à celles de la CCSavès. Nos territoires respectifs ont un caractère rural.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour la fusion.

La procédure suit son cours et devrait aboutir à une décision au 3^{ème} trimestre de cette année.

PLU

Fin de l'enquête

Dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sainte-Foy, Mme Fauré, Commissaire Enquêteur, a tenu 4 permanences en mairie. Celles-ci lui ont permis de recueillir vos demandes et répondre à vos questions concernant cette modification

Une douzaine de visites seulement sont bien la preuve d'une communication efficace sur le sujet ; chacun ayant pu trouver le document, les précisions et toutes les procédures, à travers le bulletin municipal de novembre dernier, les affichages, mais également le site de la mairie. Cette modification vient compléter certains articles du PLU qui n'étaient plus en accord avec le volet urbanisme de la loi ALUR. Les zones en assainissement individuel pouvaient évoluer vers une sur-densification non raisonnée et inadaptée aux capacités actuelles de nos réseaux (ERDF, eau potable, voirie, assainissement).

Toutes les procédures de validation effectuées, le PLU modifié sera applicable courant janvier. Il sera disponible sur le site de la mairie en remplacement de l'ancienne version.

Un beau projet

2016, une année gourmande !

Une cuisine partagée pour l'EHPAD* l'Albergue et les écoles de Sainte-Foy : le projet est sur la bonne voie. La construction de l'extension de l'EHPAD devrait démarrer très prochainement



Le permis de construire de la cuisine centrale a été validé le 21/09/2015. Celui-ci prévoit la restructuration de la cuisine existante et la réalisation d'une extension. L'arrivée du nouveau directeur de l'établissement l'Albergue a été l'occasion de faire le point sur ce projet. L'EHPAD et l'association RESO qui l'administre sont tout autant motivés que la municipalité pour voir démarrer les travaux. Dès le début de cette année, des réunions sont organisées pour structurer le mode de fonctionne-

ment de cette cuisine. Les repas y seront préparés pour les résidents de l'EHPAD et pour les enfants des écoles. Il est prévu de travailler en coopération avec la commission cantine pour servir aux enfants des repas de qualité préparés sur place en liaison chaude. Si tout se déroule comme prévu, le nouveau fonctionnement sera opérationnel à la rentrée scolaire 2016.

*EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



Portrait

Le nouveau directeur de l'EHPAD

Christophe Boutros a pris la direction de l'EHPAD l'Albergue depuis le 9 novembre 2015.

A 45 ans, Monsieur Boutros a déjà 10 années d'expérience en tant que directeur d'EHPAD.

Ce breton d'origine, spécialisé dans le droit d'asile politique notamment pour l'association France Terre d'Asile, est passé par Orléans et la Dordogne avant d'arriver dans notre sud-ouest. Nous lui souhaitons la bienvenue à Sainte-Foy.

Incivilités

Trop facile et pas très citoyen !

Est-ce si amusant de dégrader les installations publiques ? Est-ce que l'on se sent plus fort en mettant le feu à une poubelle ? Est-ce que l'on économise vraiment en jetant ses déchets dans la nature ?... sûrement pas ! Surtout si une plainte a été déposée à la gendarmerie...

Régulièrement des dégradations sont constatées sur les équipements communaux : poubelle brûlée, arbres arrachés, déchets et gravats jetés dans la nature... On peut se demander ce qui motive de telles actions : provocation ? Inaction ? Ou simplement bêtise ?

Il est bien triste de constater le non-respect de certains par

rapport aux biens de la collectivité, c'est à dire de nous tous. Les équipements collectifs (bancs, portes, plantations, jeux...) NOUS appartiennent, mais ils ont tous un coût, nous les payons avec nos impôts.

Ce qui est sûr c'est que leur dégradation pèse sur la collectivité : chaque année quelques milliers d'euros sont utilisés pour

réparer, restaurer, nettoyer...

Autant d'euros qui ne sont pas investis dans de nouveaux équipements.

C'est facile de dégrader sans réfléchir aux conséquences, mais au-delà de la question financière, il y a le manque de respect des autres et en particulier des agents qui ont réalisé les installations ou les plantations...



La poubelle de l'abribus ou plutôt ce qu'il en reste

Rappelons que l'article 322-1 du Code pénal considère la destruction, dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui comme un délit, et qu'il y a circonstances aggravantes lorsqu'il s'agit d'un bien d'intérêt public (art. 322-2 du CP).

Cimetières

Des sépultures en mauvaise posture

Certaines concessions des cimetières de la commune sont en piteux état. Les 3 cimetières Sainte-Foy, La Salvetat et le Parayre sont concernés.

Les concessionnaires ou leurs descendants doivent agir

Plusieurs visiteurs venus se recueillir sur les tombes de leurs défunts se sont émus du mauvais état de nombreuses sépultures dans les cimetières de la commune « Beaucoup de tombes sont fissurées, certaines présentent des béances. Elles sont très sales, couvertes de mousse ».

La procédure de reprise de sépultures abandonnées lancée par la mairie de Sainte-Foy dès 2006 et qui a donné lieu à près de 150 reprises dès 2010, n'est pas venue à bout du problème. Si la municipalité est en charge des allées, des espaces verts, des portails et clôtures, elle ne peut pas intervenir sur les sépultures (propriétés privées) sans engager une longue procédure coûteuse pour la collectivité. En revanche, le Maire par ses pouvoirs de police est tenu de faire respecter la salubrité et la sécurité publique, jusque dans les cimetières.

Que diriez-vous si le toit d'un caveau de 3 mètres de haut tombait à vos pieds lors d'une visite ?

Comment réagiriez-vous si vous



trouviez un caveau ouvert suite à la chute d'une porte descellée ?

Panneaux posés sur les tombes

La plupart des concessions n'auraient besoin que d'un peu d'entretien pour éviter des dégradations plus importantes dans les mois à venir, mais un problème supplémentaire se pose : à qui s'adresser ? Qui est le descendant en charge de la sépulture ? Bien souvent, le service administratif de la mairie se trouve face à un manque d'information.

Dans les prochaines semaines, des petits panneaux seront posés sur les sépultures en question demandant aux personnes de venir en mairie pour se faire connaître. Merci d'avance de votre aide, nous pourrions ainsi conserver la dignité de nos défunts dans les cimetières de Sainte-Foy.



La mare gelée du village en 2012

Protégez-vous

Plan grand froid

Le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques à ne pas négliger et que nous avons connu en 2012 avec des températures jusqu'à -12°. Ils peuvent être dommageables pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrant de certaines pathologies.

Les effets du froid sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant et en veillant sur les personnes fragiles.

Au même titre que le Plan canicule en été, la mairie procède à la mise en place du Plan grand froid. Ainsi un registre tenu en mairie permet à chacun de se faire inscrire pour être suivi en cas de déclenchement d'une alerte grand froid. Contactez le 05 61 91 73 09 pour vous inscrire.

Quelques conseils :

Limitez au maximum les activités extérieures lorsqu'il fait froid

Si vous devez sortir :

- Adaptez votre habillement : bonnet, cache-nez, gants...
- Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, assurez-vous que vous pourriez faire face à une panne (nourriture et d'eau en quantité suffisante, couverture de survie, vêtements de rechange chauds et traitement médicamenteux).

À la maison :

- Maintenez la température ambiante y compris la chambre à coucher à un niveau convenable (19 °C) et fermez les pièces inutilisées
- Assurez-vous du bon fonctionnement des appareils de chauffage et de leur entretien auprès d'un professionnel et n'obstruez pas les bouches d'aération
- Donnez régulièrement des nouvelles à votre famille ou à votre voisinage
- Si vous connaissez une personne âgée et/ou isolée, pensez à prendre régulièrement de ses nouvelles.



Nouveau service

Une ostéopathe à Sainte-Foy

A partir du 13 janvier 2016, une ostéopathe démarrera son activité sur la commune les mercredis et jeudis au sein du cabinet infirmier au 11 Avenue du 8 mai 1945, face à l'église. Elle consultera aussi à domicile.

Après 5 ans d'études, Julie Lagarrigue est titulaire d'un diplôme et d'un titre d'ostéopathie. Elle a

déjà un cabinet à Donzac dans le Tarn et Garonne où elle pratique 2 jours par semaine et suit aussi une formation continue en ostéopathie pédiatrique et obstétrique. Julie connaît déjà un peu Sainte-Foy puisqu'elle travaille depuis quelques temps avec les joueurs de notre équipe de rugby le mercredi soir.



Tél. 07 82 12 52 88 - Mail : contact@jl-osteo.com - Site Internet : www.jl-osteo.com

Etat civil

Du 16 octobre au 15 décembre 2015

Naissances

Louise DUMONT
Anaïs DOOM
Loris IANNARELLI
Raphaëlle CROUSIER

Mariages

Cindy MARTY et Cédric JULIE

Décès

HAMET Sylvain
GISSOT Jacques

Espace dédié Le covoiturage s'organise

A Sainte-Foy il existe un point relais où les gens peuvent se retrouver facilement pour partager un seul véhicule et poursuivre leur route. Gare-vous dans un endroit plus sûr : un parking adapté est prêt à vous accueillir, il sera signalé par un panneau prochainement installé. Situé à la sortie du village en direction de Saint-Lys, il peut actuellement recevoir 5 véhicules. La municipalité surveillera la fréquentation de ce parking et si le succès est là, l'agrandissement sera de rigueur afin d'adapter la situation à ce nouveau mode de transport.



Accessibilité en question

Les normes s'imposent

L'accessibilité annoncée comme « condition de l'égalité des chances » au niveau national est un enjeu de qualité de vie dans nos communes rurales

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public. Sur Sainte-Foy, cela concerne les commerces et les lieux publics. Le but étant que ces structures soient accessibles à toutes personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou non.

La Communauté de Communes du Savès a passé un marché public pour qu'un bureau d'études intervienne sur les communes inscrites dans cette démarche obligatoire. Sainte-Foy disposera

ainsi d'un dossier faisant l'état des lieux de la mairie, des salles derrière la mairie, des deux écoles, des deux salles des fêtes, des trois églises et trois cimetières. La CC-Savès prend à sa charge la crèche, la Maison de la petite enfance (relais d'assistantes maternelles) et le stade qui font partie de ses compétences.

De la même façon, la CCSavès a fait réaliser en 2011 le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Ces dossiers participent à la définition des travaux que la



commune engage, ainsi le PAVE a joué son rôle dans l'aménagement de l'Allée des Platanes, devant l'école élémentaire et pour la reprise de trottoirs.

Vivre à Ste Foy entre 1914 et 1918

Hiver 1916

La bataille de Verdun, la plus longue et l'une des plus dévastatrices de la 1ère guerre mondiale débute en février, elle durera dix longs mois. Entre août 1914 et mars 1916, vingt-six Foyens ont perdu la vie au front...

Les blessés du front étaient évacués « à l'arrière »... L'hiver 1916 est très contrasté, il débute par un mois de janvier extrêmement doux, très sec et ensoleillé : à

la fin du mois, certains fruitiers sont en fleurs ! La suite de l'hiver se partagera entre d'importantes chutes de pluie et vagues de froid qui dureront jusqu'à la fin du mois de mars et qui rendront encore plus difficile la vie des soldats dans les tranchées.

A Sainte-Foy comme dans le reste du pays, la population subsiste en s'adaptant aux conditions de la guerre. Les légumes secs, provenant ordinairement



de Russie et de Hollande, n'arrivent plus. Les productions locales de céréales et de légumes secs sont en grande partie réquisitionnées, et le peu qui est mis en vente l'est à des prix prohibitifs pour une majorité de la population...

Le potager reste alors une ressource importante quand on a la chance d'en posséder un.



Extension de l'école maternelle

Le jeu des chaises musicales !

Les travaux d'extension de l'école maternelle ont commencé en octobre et vont se poursuivre jusqu'au printemps 2016. Pour que tout se passe dans de bonnes conditions surtout pour les enfants, quelques aménagements ont été prévus par les services de la Mairie et de la Communauté de Communes du Savès

Les élèves de Mme Djebari et Mme Servant, dont la classe de maternelle est mitoyenne à l'extension de bâtiment, feront leur rentrée de janvier à la Maison de la petite enfance au-dessus de la crèche pour la durée des travaux. Les services techniques et les parents d'élèves volontaires ont aidé au déménagement de la classe les 17 et 18 décembre dernier.

La Maison de la petite enfance appartient à la CCSavès, et normalement chaque semaine cette salle reçoit le Relais d'assistantes maternelles (RAM) et le Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP). La solution de remplacement pour assurer ces rencontres était donc le partage de la ludothèque. Le RAM l'utilisera aux jours et horaires suivants : mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h.

Les horaires de la ludothèque sont donc adaptés en conséquence du 4 janvier au 11 mars :

- En période scolaire lundi 9h-



11h, mardi 17h15-18h, mercredi 15h-18h et jeudi 17h15-18h ;
- En vacances scolaires lundi 9h-

12h et 14h-18h15, mardi 14h-18h15, mercredi 14h-18h15 et Jeudi 14h-18h15

A partir du 1^{er} janvier 2016

Modification des tarifs de restauration scolaire

Prix d'un repas pour un enfant de maternelle		
Tarif n°	Tranches	Montant en €
1	QF < 199	1.48
2	200 à 399	1.84
3	400 à 599	2.24
4	600 à 899	2.55
5	900 à 1299	2.86
6	QF > 1300	3.06

Prix d'un repas pour un enfant d'élémentaire		
Tarif n°	Tranches	Montant en €
1	QF < 199	1.53
2	200 à 399	1.94
3	400 à 599	2.35
4	600 à 899	2.65
5	900 à 1299	2.96
6	QF > 1300	3.16

Délibération du 24 novembre 2015 - Augmentation de 2%.



Du 22 février au 4 mars 2016

Pour les vacances d'hiver des 10/17 ans

La MJC de Saint-Lys prépare à nouveau un super programme pour les prochaines vacances. Les détails de la programmation sont disponibles sur son site Internet ou à la mairie de Sainte-Foy.

La MJC proposera des activités pour tous comme une sortie à la neige, un marché cuisine,... La semaine suivante sera « magique », les matinées seront dédiées aux stages avec un professionnel de la magie, et les après-midi aux activités de ce même thème (création d'illusion d'optique, cuisine moléculaire,...).

Du lundi 29 février au mercredi 2 mars, un « mini séjour glisse » sera proposé vers la station Peyragudes, avec comme activités phares une initiation au snake gliss (train de luges), un après-midi chien de traîneaux et une journée détente à Luchon avec repas en ville et patinoire de plein air. Rappel : les enfants de Sainte-Foy bénéficient des mêmes tarifs que les enfants de Saint-Lys.

Et pour les adultes : lancement du club d'activité Anglais

Danielle, bénévole, propose de vous accueillir à la MJC le mardi de 20h à 21h. Cet atelier d'initiation à la langue anglaise s'adresse à celles et ceux qui souhaitent sur la base d'une méthode et d'échanges à l'oral, acquérir les bases de la langue courante et découvrir une culture différente de la nôtre.

MJC Saint-Lys :

05 62 14 06 61

www.mjc-saintlys.fr

AFPEL

L'union fait la force !

L'Association Foyenne des Parents d'Elèves (AFPEL) est la nouvelle association de parents d'élèves des écoles de Sainte-Foy. Issue du regroupement entre les 2 précédentes associations APE et Asparel, elle compte à ce jour 18 membres.

L'AFPEL, créée en octobre 2015, est gérée en co-présidence par les 2 anciennes présidentes de chaque association Marianne Desquilbet de l'APE et Lydie



L'équipe AFPEL - De gauche à droite - Derrière : Didier Chabres, Isabelle Wintersdorff, Julie Larcher, Céline Vauclair, Sandrine Samudio - Devant : Sandrine Garcia, Véronique Ducor, Caroline de Marchi, Karine Deneux, Florence Gernot - Absentes : Lydie Benzal, Marianne Desquilbet, Sandrine Oueyte, Céline Hanrard, Véronique Ferrere, Nathalie Bisso, Nadine Kircher, Carole Call.

Benzal de l'Asparel. Ses missions sont centrées sur la préservation des intérêts des élèves et la préservation de bonnes conditions d'apprentissage dans les écoles du village. Ses membres sont présents aux conseils d'écoles, aux

commissions (cantine, rythmes scolaires, projet éducatif territorial...) et sont en lien avec les différents acteurs de la vie scolaire et périscolaire de vos enfants. L'association reprendra les activités festives de Farandole, au profit des coopératives

scolaires, à la rentrée 2016. **Retrouvez l'actualité de l'AFPEL sur le site internet www.afpel31.wix.com/afpel, suivez les sur facebook : www.facebook.com/afpel31, et contactez-les en écrivant à : afpel31@gmail.com**

Culture

Sainte-Foy conserve son Agora

Le président Jo Peron avait annoncé sa prochaine démission, il souhaitait « passer la main » à une équipe qui saurait faire perdurer et donner un souffle nouveau à l'association : c'est chose faite

L'Agora de Sainte-Foy de Peyrolières, c'est, parmi les associations culturelles du village celle qui organise notamment le festival du livre en juin et le spectacle destiné aux enfants en novembre. Depuis 2007 chaque année les livres et les auteurs sont reçus et fêtés à Sainte-Foy dans le cadre de ce festival. Du roman historique, à la place de l'écrivain dans la société, les débats sont toujours riches et les auteurs nombreux. Cette manifestation c'est à Jo Péron et à sa passion pour la littérature qu'on la doit. S'il anime sur Radio Mon

Païs l'émission littéraire « Là-bas sous les étoiles », le salon annuel lui permet de proposer au public en plus de la rencontre avec les livres et leurs auteurs plusieurs espaces culturels : peinture, musique... Lors de l'assemblée générale du 16 décembre dernier, les membres de l'Agora ont élu un nouveau bureau et reconduit les activités de l'association. Le bureau est composé de fidèles passionnés tel que Guy Fabre (trésorier) et Jacques Majos (secrétaire), la présidence de l'Agora sera désormais assurée par Hélène Allais.



Thé dansant

Le repas de fin d'année des aînés, habituellement organisé par le CCAS de Sainte-Foy, a laissé place cette année à un thé dansant à la salle du Parayre le 12 décembre. Les participants sont repartis satisfaits par cette nouvelle formule et d'avoir partagé ce moment de convivialité.



Cultivons nos valeurs « Sensibilisation et éducation à la laïcité »

Eduquer les enfants, instruire les élèves pour construire la France apaisée que nous méritons, tel était l'esprit de l'exposition « La laïcité, un art de vivre ensemble » accueillie dans le hall de la mairie de Sainte-Foy du 6 au 17 novembre dernier

Quatre jours après les attentats du 13 novembre, la conférence-débat qui clôturait cette exposition à la mairie résonnait un peu comme une prise de conscience collective de l'importance de transmettre les valeurs de la République aux plus jeunes et de les rappeler à tous.

Une cinquantaine de personnes étaient réunies autour de Pierrette Carbon présidente de l'association Libres Mariannes Midi-Pyrénées, à l'origine de ce projet, du président et de membres de l'association Laïcité 2005.

François Vives a accueilli le public en soulignant la nécessité de clarifier les termes fondateurs de notre république pour permettre le vivre ensemble.

Les conférenciers après avoir présenté le concept ont développé son incidence sur la justice sociale, la solidarité, la paix. Ils ont particulièrement souligné le lien entre les droits (respect de l'espace privé, non-discrimination) et les devoirs (respect de l'espace public, obéissance à la loi) attachés à cette notion.



Les questions du public ont enrichi la discussion qui s'est déroulée dans un climat d'écoute et de respect mutuel. La soirée s'est terminée dans la satisfaction d'avoir partagé des idées importantes et fédératrices.

La mairie est la maison du peuple, elle est ouverte à tous et l'on doit y promouvoir les valeurs de la République et du vivre ensemble. L'exposition a entamé son périple en Midi-Pyrénées mais elle sera à nouveau proposée aux Foyens et aux enfants des écoles avant la fin de l'année scolaire si possible.

Assemblées générales

> Vend. 8 janvier

Club d'activités théâtrales

Salle de motricité à 20h30

> Sam. 9 janvier

Société Hippique rurale du Savès

Salle des associations à 17h

> Vend. 15 janvier

Sent'Aure (Randonnée)

Salle des associations à 20h30

> Jeu. 21 janvier

Fidésiades en Savès (Ste Foy de France)

Salle des associations à 21h

> Vend. 29 janvier

Tennis Club Foyen

Salle des associations

> Sam. 6 février

Ecole de musique

Chapelle de la Salvetat de Sainte-Foy

Festif



Janvier

Vend. 8 janvier

Vœux de la municipalité et rétrospective en images de l'année 2015

Salle du Parayre à 19h

Sam. 16 janvier

Fête du jeu des Bisounours

Salle du village à 15h30

Février

Du vend. 5 au dim. 7 février

Bourse aux vêtements des Fidésiades en Savès

Salle du village

Sam. 6 février

Concert des enseignants de l'Ecole de musique

Chapelle de la Salvetat de Sainte-Foy à 17h

Sam. 13 février

Carnaval des Bisounours

Salle du village à 14h

Mars

Sam. 5 mars

Loto des Fidésiades en Savès

Salle du village à 20h30

Dim. 20 mars

Cérémonie du 19 mars 1962

Monument aux Morts à 9h30

Dim. 27 mars

Sortie Vieux gréments à Sète

(Hérault) Avec les Zamis en balade

Lun. 28 mars

Festivités de Pâques des Fidésiades en Savès

Salle du Parayre

Avril

Sam. 9 avril

Festival Terre de Jazz

Salle du village

Dim. 10 avril

Vide-greniers des Bisounours

Allée des Platanes 8h-18h

Daniel Coulet Où est donc passé le Retable de Coblence ?

En novembre dernier lors d'une visite de l'artiste international Daniel Coulet, le tryptique intitulé « Retable de Coblence » a été déplacé du hall de l'église où il trônait depuis janvier 2015 jusqu'à l'intérieur de l'église.

Par l'intervention du service technique et de certains élus, il est maintenant exposé dans la chapelle gauche ce qui permet d'avoir plus de recul pour admirer cette œuvre monumentale. Un vernissage sera organisé prochainement, Daniel Coulet pré-



sentera une exposition différente avec des sculptures polychromes telles que celles-ci.

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51

Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23 - Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au mercredi : 14h - 18h > Jeudi 8h30 - 12h et 14h - 18h

> Vendredi : 8h30 - 12h et 14h - 17h > Samedi : 8h30 - 12h

www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr